



Saint-Léger-lès-Paray

Sanctus Leodegarius

Compte-rendu du Conseil Municipal

DATE : JEUDI 19 JUIN 2025

Noms	Fonctions	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à	Secrétaire de séance
BOURDAIS Eric	Maire	X				
PASCAL Christelle	1 ^{ère} adjointe	X				
MATRAS Alain	2 ^{ème} adjoint	X				
BOURGEON Laurent	3 ^{ème} adjoint	X				
AUCOURT Frédéric	Conseiller municipal		X	X		
COMBALUZIER Françoise	Conseillère municipale	X				
DESSEIGNE Emmanuelle	Conseiller municipal	X				
GENEVOIS Jean-Jacques	Conseiller municipal	X				
GUERIN Danièle	Conseillère municipale		X	X	Eric BOURDAIS	
GUILLEMIN Jean-Marc	Conseiller municipal	X				
GUINGAND Colette	Conseillère municipale	X				
LAVOCAT Marie-Hélène	Conseillère municipale	X				X
MICHAUD Valérie	Conseillère municipale	X				
PEGUIN Nathalie	Conseillère municipale	X				

QUORUM : 6/12

1 – DELIBERATIONS

<i>Numéro Délibération</i>	<i>Titre de la délibération</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Approuvée</i>	<i>Refusée</i>
2025 -25	Approbation procès-verbal réunion du 27 mars 2025	Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 27 mars 2025	Approuvé à l'unanimité	
2025-26	<u>Demandes de subventions :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Association des conscrits 2027-2028 - Association « Les Bouts'D'Choux » 	<p>Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 350€.</p> <p>L'association sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour l'achat de jouets à remettre aux enfants hospitalisés à l'hôpital de Paray-le-Monial. Le conseil municipal propose de remettre à l'association, les jouets non distribués (s'il en reste) à l'occasion de l'arbre de Noël des enfants de la commune, en lieu et place d'une subvention.</p>	Approuvé à l'unanimité	Refusée à l'unanimité

2025-27	Nouvelle convention d'adhésion au service d'urbanisme du PETR	<p>Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la nouvelle convention du PETR pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.</p> <p>Chaque type d'acte sera pondéré par l'application d'un coefficient pour déterminer le montant à régler par la commune dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanismes.</p> <p>Après études des différents dossiers déposés en 2024, le coût prévisionnel à charge de la commune s'élèvera à environ 3000€ par an pour 2025.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que chaque dossier déposé fera l'objet d'une facturation par le PETR à la commune, même en cas d'abandon du projet par les déposants.</p> <p>L'adhésion à ce service du PETR reste facultative, mais la commune devra instruire elle-même ses dossiers en cas de refus. L'embauche d'un instructeur pour traiter ses dossiers très spécifiques représenterait un coût bien supérieur à l'adhésion</p>	Approuvé à l'unanimité	
2025-28	Avis sur le projet du PLUi	<p>Monsieur le Maire donne lecture des différents indicateurs ayant servis de base à la construction du PLUi.</p> <p>La commune a été classée en niveau 4, correspondant à une commune à offre supérieure et intégrée dans l'aire d'influence parodiennne.</p> <p>Après classement et zonage des parcelles existantes, il apparaît que la réserve foncière et l'offre de logements vacants sur la commune laissent apparaître une marge de manœuvre à l'installation de nouveaux habitants. Par ailleurs, des emplacements ont pu être réservés par les communes pour des projets futurs.</p> <p>Ainsi la commune a pu bénéficier d'un classement d'une partie de son territoire en zone Uc1 (zone urbaine avec vocation de centralité) permettant l'installation/construction de nouveaux commerces et services à l'avenir et d'une zone Apv (zone agricole d'implantation d'installations, de production d'énergies renouvelables) permettant l'installation de champs photovoltaïques pour le projet en cours d'instruction.</p> <p>Le bilan des concertations lancé par la CC Le Grand Charolais fait état de 107 demandes sur l'ensemble de la CC dont 5 pour la commune de ST-Léger-lès-Paray.</p>	Approuvé à l'unanimité et sans réserves	

		Monsieur Le Maire termine son exposé en informant les membres du conseil municipal de la suite du projet après l'adoption par les 44 communes membres. La prochaine étape sera l'enquête d'utilité publique, en fin d'année 2025. Chaque habitant pourra donc émettre des réserves. Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de PLUi.		
2025-29	Réorganisation de la voirie communale	Monsieur Le Maire rappelle les grandes lignes du classement et de la réorganisation de la voirie communale. Le conseil est invité à délibérer sur l'intégralité du projet avant l'envoi à la préfecture et la mise en place de l'enquête publique. Après recensement et classement, le conseil est invité à se prononcer sur le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Impasse du « Bois de Bord » VC9- Impasse des « Champ Bons » VC225- Impasse de la « Varenne » VC34- Impasse de la « Verrière Maltey » VC35- Impasse des « Fontus » VC36- Chemin du Ruisseau CR21	Approuvé à l'unanimité	Approuvé à l'unanimité
2025-30	Placement du produit de la vente d'une maison sur un compte à terme	Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la rencontre avec Mme DARD, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie. Le produit généré par la vente d'une maison acquise par la commune en 2024 peut être placé sur un compte à terme pour une durée d'un an rémunéré à 2.08% (taux en cours en avril 2025). Le produit de la vente ne peut être placé plus d'un an, il conviendra de délibérer de nouveau pour réaliser un nouveau placement. Le conseil municipal est invité à délibérer sur le placement du produit de la vente sur un compte à terme.	Approuvé à l'unanimité	

• Urbanisme

La commune a enregistré
2 déclarations de travaux et
1 permis de construire pour une nouvelle construction

• Population – Mouvements

1 nouvelle famille est arrivée sur la commune
2 décès, 1 naissance

- **Demande de subventions de la commune**

La commune reste dans l'attente d'un retour du DETR (Dotations Equipements des Territoires Ruraux)

2 – QUESTIONS DIVERSES

- **Ouverture du secrétariat de la mairie et fermeture du secrétariat intercommunal :**

A compter du 1^{er} juillet 2025, le service secrétariat intercommunal n'existera plus.

Le secrétariat de la mairie sera donc assuré en mairie.

Un courrier d'information à destination des administrés sera diffusé sur Panneau Pocket. Il précisera les nouveaux horaires d'ouvertures et le nouveau numéro de téléphone à joindre.

- **Stagiairisation de la nouvelle secrétaire de mairie :**

Une annonce a été publiée sur le site « emploi territorial » pour le recrutement d'une secrétaire de mairie à hauteur de 8h par semaine. Le poste est pourvu. Mme Sarah DUCLAUX-MICHAUD a été recrutée et stagiairisée le 3 juin.

- **Courrier de réclamation d'un locataire de la salle des fêtes :**

A la suite d'un courrier de réclamation d'un locataire de la salle des fêtes, sollicitant un geste commercial, le contrat ainsi que les fiches « inventaire » et « tarification de la vaisselle » ont été revus. Désormais, le locataire devra signer l'état des lieux avant et après la manifestation.

Après étude de la demande du locataire, le conseil n'a pas souhaité accorder de nouveau geste commercial, puisqu'un premier avait déjà été accordé.

- **Point avancement travaux :**

- 1) Travaux de transformation d'un vestiaire en centre de soin et petite salle des fêtes :

Quelques aléas apparaissent, pour autant les travaux avancent et il n'y a pas de retard majeur dans l'exécution du planning.

- 2) Station Epuration du Bois de Paray :

La station a été mise en service fin mai, les roseaux ont été plantés. Cependant il reste une partie de terrassement et des plantations à prévoir.

- 3) Voirie rue des Batillons :

Les trous ont été rebouchés, l'enduit est prévu prochainement.

- 4) Aménagement des abords de la RD248 :

La pose des barrières en bois est terminée, la jachère fleurie semée.

- 5) Trottoir du lotissement :

La pelouse a été semée. Toutefois, avec les fortes chaleurs déjà constatées, il sera sans doute nécessaire de semer une nouvelle fois cet automne.

6) Terrasse du restaurant :
Les brises-vue ont été posés

- Point matériel et investissement à prévoir :

Le broyeur a enfin été livré. Le conseil devra s'interroger prochainement sur les futurs investissements à réaliser pour remplacer le matériel vieillissant et non adapté, des agents techniques.

La tondeuse actuelle est peu adaptée pour l'entretien des petits espaces, l'achat d'une tondeuse autoportée est à réfléchir.

Le véhicule est vieillissant, l'acquisition d'un véhicule électrique est à étudier.

La tonne ne sera pas adaptée à l'entretien de la nouvelle station épuration du Bois de Paray (STEP). La STEP devra faire l'objet d'un nettoyage complet une fois par an, par une entreprise. Une étude des coûts d'entretien par rapport à l'acquisition du matériel permettant de réaliser l'entretien en régie devra être lancée.

- Demande d'installation d'un Food Truck :

La commune a été sollicitée pour l'installation d'un Food Truck, un soir par semaine, dans le village. Un accord de principe a été donné avec la condition d'une installation un jour différent de celui du camion Pizza.

Cependant, le futur commerçant n'ayant pas encore totalement finalisé son projet auprès des établissements bancaires, aucune date n'a été fixée.

- Passage du jury fleurissement :

Le jury est passé sur la commune le 13 juin dernier

Informations concernant la communauté de communes :

- Dispositif « accompagnement numérique »

Le dispositif est reconduit l'année prochaine, toute personne intéressée par le dispositif peut contacter Mme BERNARD, conseillère numérique au 06.71.63.04.82 ou c.bernard@legrandcharolais.fr

- « Journée des familles », organisée par le Grand Charolais

Une journée des familles avec activités manuelles, culturelles et sportives sera organisée le 13 septembre de 10h à 18h prochain au CAP de Paray
Ouvert à tous – Entrée gratuite

- Contrôle accès déchetterie :

Un contrôle d'accès avec lecteur de plaques d'immatriculation, va être mis en place dans les déchetteries du Grand Charolais d'ici la fin de l'année.

- Projet de Redevance Incitative :

Le projet de redevance incitative a pour but d'inciter les usagers à faire le tri-sélectif et à réduire la production de déchets sur le territoire. La redevance inclura une part variable.

Les usagés dont les déchets sont collectés en portes à portes verront leur facturation évaluée à la levée.

- Travaux prévus au siège de la CCGC :

La CC a fait l'acquisition du bâtiment DORAS à Paray-le-Monial pour installer ses nouveaux locaux de la CC. Les travaux à prévoir pour l'adapter aux besoins sont évalués à hauteur de 4 M € HT.

- Plan Vélo :

Dans le cadre de la promotion du tourisme vert, la CC lance un plan vélo pour accompagner et soutenir les communes dans leurs besoins d'équipements à destination des touristes en vélos (abris/garages à vélos, arceaux, rateliers, signalisations...etc). Ce plan ne concerne pas directement l'installation de pistes cyclables.

- Piscine :

Dans la cadre du projet d'amélioration continue du centre nautique intercommunal de Paray-le-Monial, l'organisation globale du site a été modifiée.

Aussi les axes principaux sont les suivants :

- Réparations des lignes d'eau
- Ouvertures de créneaux spécifiques pour les clubs et les scolaires
- Plage horaire étendue pour l'accueil du public et mise en place de nouvelles activités

La piscine sera donc ouverte aux différentes publics 77 heures semaine (le bassin sera partagé avec plusieurs clubs ou entre clubs et une ouverture au public)

- 2 h pour les bébés nageurs
- 31h pour la natation scolaire
- 22h pour l'ouverture public
- 26h pour les différentes associations
- 9h pour les activités (aquagym/aquabike)

- Crèches :

Mise en place de critères de pondération pour l'attribution de places en crèches

- SMEVOM :

Le SMEVOM est associé à 5 collectivités de l'Allier pour moderniser l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Bayet. Le Groupement d'Autorité Concédantes (GAC) a décidé de procéder à une consultation préalable. Conformément à l'article R 121-25 du Code de l'environnement, l'autorité compétente (le GAC) rend publique la déclaration d'intention par le biais d'un affichage dans les communes concernées.

Ce projet vise à répondre aux objectifs réglementaires de réduction des déchets enfouis et à accompagner la transition énergétique en augmentant la capacité de traitement de l'UVE de 72 000 tonnes/an à 115 000 tonnes/an.



Prochaine réunion à la rentrée

*L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses,
La séance est levée à 21h45*

Le Maire, Eric BOURDAIS	Le secrétaire de séance,